

6 MAI 2024

## DÉCÈS D'UN MÉCANICIEN-ASSEMBLEUR : LA CNESST DÉVOILE LES CONCLUSIONS DE SON ENQUÊTE

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un mécanicien-assembleur le 20 septembre 2023 à Granby.

### Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, deux mécaniciens-assembleurs s'affairaient à assembler des composantes mécaniques, à l'aide d'une potence (appareil de levage) et d'un pont roulant. Lors de l'une des étapes, le premier travailleur qui agissait comme opérateur du pont roulant a actionné la descente du moufle auquel est retenu l'assemblage des composantes. Au cours de sa descente, le moufle s'est appuyé sur la potence qui se trouvait dans sa trajectoire. Durant cette séquence, le câble du moufle s'est désengagé. Ce dernier étant ainsi libéré, il a chuté et a heurté le deuxième travailleur au sol. Les secours ont été appelés sur les lieux, et le travailleur a été transporté à un centre hospitalier, où son décès a été constaté.

### Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- Le moufle du pont roulant est entré en contact avec la potence puis a chuté librement, heurtant le mécanicien à la tête.
- La méthode d'assemblage des composantes mécaniques avec deux appareils de levage a été improvisée et était déficiente.

À la suite de l'accident, la CNESST a interdit à l'employeur l'utilisation du pont roulant et de son moufle ainsi que de tous les accessoires de levage du pont roulant. De plus, la CNESST a exigé :

- l'inspection du pont roulant;
- la mise en place d'une procédure de travail sécuritaire lors de la présence simultanée des potences et des ponts roulants;
- la formation des travailleurs et travailleuses sur ladite procédure;
- l'inspection des accessoires de levage impliqués dans l'accident.

L'employeur s'est conformé à ces exigences.

### Comment éviter un tel accident

Pour prévenir les accidents lors de l'utilisation d'appareils de levage, des solutions existent, notamment :

- prévoir une méthode de travail sécuritaire qui évite les interférences entre les différents appareils de levage utilisés;
- s'assurer que les travailleurs ont reçu la formation adéquate sur les appareils de levage qu'ils ont à utiliser.

Lien du rapport d'enquête :

[https://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/pdf/Enquete/e\\_d004406.pdf](https://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/pdf/Enquete/e_d004406.pdf)

Source : CNESST